



CRITÈRES POUR LES PRIX CANADIENS DU LEVAGE DE L'ANNÉE



L'Association canadienne de location de grues (ACILG) reconnaît l'excellence et l'innovation au sein de l'industrie de la grue canadienne grâce aux prix canadiens du levage présentés lors d'un événement spécial de l'ACILG pendant la Conférence annuelle 2026.

Deux prix de levage seront présentés :

- **LE LEVAGE CANADIEN DE L'ANNÉE, MOINS DE 20 TONNES**, est admissible aux inscriptions effectuées par les propriétaires de grue ou employeurs membres de l'ACILG, présentant une masse inférieure ou égale à 20 tonnes et répondant aux critères présentés dans ce document.
- **LE LEVAGE CANADIEN DE L'ANNÉE, PLUS DE 20 TONNES**, est admissible aux inscriptions effectuées par les propriétaires de grue ou employeurs membres de l'ACILG, présentant une masse supérieure ou égale à 20 tonnes et répondant aux critères présentés dans ce document.

Un trophée est remis au vainqueur de chaque catégorie. Dans les cas où les candidatures présentent des mérites exceptionnels, mais ne sont pas jugées lauréates de leur catégorie, le jury peut, à sa discrétion, décerner des certificats de mérite dans chaque catégorie.

Les candidats doivent s'assurer que les candidatures présentées pour ces prix sont conformes à toutes les normes applicables aux grues et aux réglementations en matière de santé et de sécurité au travail. Le non-respect de ces normes entraînera la disqualification de la candidature.

Il est recommandé aux participants d'utiliser la notation par points pour chaque catégorie, comme indiqué dans les pages suivantes, comme base pour la planification des documents d'inscription, et d'utiliser les documents réels du levage pour l'inscription. Des vidéos peuvent également compléter votre candidature pour aider les juges.

**** FERMETURE DES MISES EN CANDIDATURE – Vendredi 1^{er} mai 2026 ****



CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ :

Pour le levage canadien de l'année (moins de 20 tonnes, plus de 20 tonnes)

- Ouvert aux compagnies de location de grues **membre de l'ACLG seulement.**
- Les projets doivent avoir été entrepris au Canada.
- L'équipement doit comprendre des grues, mais peut également inclure des timons, des hélicoptères, des ossatures et d'autres appareils non reliés aux grues.
- Les levages ou programmes de levage doivent être effectués entre **le 28 février 2025 au 1^{er} mars, 2026.**
- Un membre peut présenter une candidature par catégorie.
- Les participants doivent avoir un représentant inscrit comme délégué à l'événement de l'ACLG et présent à la remise des prix pour recevoir le prix s'il y a lieu. Le représentant n'est pas tenu d'être un employé du participant.
- Les mises en candidature se terminent le **Vendredi 1er mai 2026.** Veuillez noter qu'aucune autre prolongation ne sera accordée après cette date afin de laisser suffisamment de temps pour le jugement et l'organisation des trophées. Les candidatures reçues après cette date ne seront pas admissibles.

CRITÈRES

Levage canadien de l'année (2 catégories) : **Moins de 20 tonnes **Plus de 20 tonnes****

Il convient de fournir les informations suivantes :

- Formulaire d'inscription
- Emplacement du projet
- Client
- Date
- Équipement utilisé
- Description du projet
- Difficultés associées au projet et comment elles ont été surmontées
- Choix de photos (ou présentation PowerPoint/vidéo) pour illustrer le projet



- Graphiques des charges de grue
- Il convient de noter le poids et la capacité du gréement utilisé, les facteurs de sécurité pris en compte, le rayon de levage des grues pendant le levage et la capacité de tout autre dispositif de support de charge utilisé.

NOTE : Tout levage qui n'est pas conforme aux pratiques de sécurité ou qui dépasse les limites de charge d'un appareil de levage ou d'un gréement sera automatiquement disqualifié.

Les juges attribueront des points en fonction des éléments suivants :

- Méthodes utilisées (10 points)
- Planification et contrôle (10 points)
- Site et conditions de levage (10 points)
- Risque (10 points)

DÉCISION DU JURY

L'ACLG désignera un jury (comprenant le président) issu de l'industrie, ayant une expérience et des réalisations qui confèrent de la crédibilité aux prix.

L'évaluation de toutes les catégories se fera en fonction des critères d'évaluation et des points seront attribués aux candidats en fonction de ces critères. La candidature ayant obtenu le plus grand nombre de points sera déclarée gagnante.

Les décisions du jury resteront confidentielles jusqu'à la remise des prix lors de la remise des prix de l'ACLG.

Les décisions du jury seront finales et ne pourront faire l'objet d'aucune révision.

(Il est à noter qu'aucune prolongation supplémentaire ne sera accordée après la date de clôture afin de laisser suffisamment de temps pour le jugement et les arrangements pour les trophées. Les candidatures reçues après cette date ne seront pas admissibles.)



COMMENT S'INSCRIRE :

Toutes les soumissions doivent être envoyées par voie électronique avec toutes les pièces jointes.

Claire Bélanger-Parker

Par courriel : claire@ccra-aclg.ca

MATÉRIEL REQUIS :

- Formulaire d'inscription signée
- Plans, diagrammes, dessins CAD, tableaux, analyse de la sécurité au travail, déclaration des méthodes de sécurité au travail, photographies ou graphiques pertinents, reliés dans chaque dossier
- Photographies haute résolution (JPEG) et/ou vidéo à des fins promotionnelles
- Présentation PowerPoint et/ou vidéo (**d'une durée maximale de 10 minutes**) pour l'évaluation de la présentation pendant l'événement

Note : Ce matériel requis fait partie des conditions d'admissibilité. Le fait de ne pas fournir le matériel requis peut influencer sur la notation de votre candidature par les juges et limiter la capacité à présenter correctement votre candidature pendant l'événement.

PRÉSENTATIONS À LA COMPÉTITION DE L'ACLG :

- Pour toutes les soumissions, un représentant devra faire une présentation pendant le programme de la remise des prix en utilisant la présentation PowerPoint, photographique ou vidéo (**d'une durée maximale de 10 minutes**) fournie avec le dossier de candidature.
- Le responsable de la production audiovisuelle de l'événement éditera la présentation pour les candidatures gagnantes afin de compiler une présentation concise qui sera utilisée lors de la remise des prix.

Note : Ces délais seront strictement respectés afin d'assurer le bon déroulement du programme.



PARTICIPATION À LA REMISE DES PRIX

Un représentant de l'entreprise doit être présent lors des présentations des prix pour accepter tout prix.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

Claire Bélanger-Parker 306 585-2722/1 855 680-2722 claire@ccra-aclg.ca

Comme l'ACLG a besoin de suffisamment de temps pour procéder au jugement et prendre les arrangements pour les trophées avant l'événement, la date de clôture prévue pour les mises en candidature sera respectée.

Note : L'ACLG se réserve le droit d'utiliser tout texte, toute photographie ou tout matériel d'appui soumis à des fins publicitaires pour son propre usage ou pour tout autre usage.

**** FERMETURE DES MISES EN CANDIDATURE – Vendredi 1er mai 2026 ****

(Il est à noter qu'aucune autre prolongation ne sera accordée après cette date afin de laisser suffisamment de temps pour le jugement et les arrangements pour les trophées. Les inscriptions reçues après cette date ne seront pas admissibles.)



Formulaire de mise en candidature 2026 – Levage de l'année

☐

Plus de 20 tonnes

☐

Moins de 20 tonnes

Nom de l'entreprise :	Date / période de levage
Adresse de l'entreprise :	Nom du projet :
N° de téléphone de l'entreprise:	Lieu (chantier, banlieue, ville, province ou territoire) :
Personne contact :	Équipement de levage utilisé :
Adresse courriel / téléphone:	Rôle joué dans le levage (pour les catégories A et B) : [] Contracteur principal du levage [] Analyse du levage [] Gestion du levage [] Fourniture d'équipement de levage Veuillez cocher les cases appropriées
Nom & Titre - Présente à la compétition :	
Nom & Titre - Recevra le prix (si gagnant) :	

Documents requis :

- ☐ Texte de la candidature (comme indiqué dans les critères de la catégorie concernée)
- ☐ Plans, diagrammes, tableaux, photographies ou graphiques pertinents
- ☐ Deux photographies du levage à des fins publicitaires
- ☐ Une présentation PowerPoint, des photos à intervalle ou une vidéo d'une durée maximale de sept minutes pour l'évaluation et la présentation pendant l'événement.

Je certifie par la présente que je comprends et accepte que :

- L'entreprise est et doit être membre de l'Association canadienne de location de grues pour rester admissible à ces prix.
- La décision des juges est définitive et il n'y aura aucune correspondance entre eux.
- L'ACLG se réserve le droit d'utiliser tout le matériel fourni à des fins promotionnelles pendant et après l'événement.
- Je fournirai le matériel audiovisuel demandé pour le jugement et la présentation.
- Les délais de présentation seront strictement respectés.
- Un représentant de l'entreprise sera présent à la remise des prix.
- Si je ne remplis pas l'une de ces conditions, mon inscription pourrait ne pas être valable.
- Je déclare que le levage est toujours resté dans les limites de charge d'utilisation de l'équipement utilisé, et qu'il est conforme à toutes les normes de sécurité et aux pratiques de travail sécuritaires.

Nom:	Date:
Signature:	Fonction: